

CRÉDITS PROFESSIONNELS

Nous consulter. Les taux d'intérêt pratiqués sont fonction de multiples paramètres (objet du financement, durée du prêt...) et de l'évolution des marchés.

Opérations	Prix en euros
FRAIS D'ÉTUDE ET DE RENOUELEMENT DES DOSSIERS DE CRÉDIT QUELLE QUE SOIT LA DURÉE	1 % du montant du crédit - min 170 €
FRAIS LIÉS À LA GESTION DES CRÉDITS PROFESSIONNELS :	
- Emission d'un avenant	400 €
- Demande exceptionnelle d'une attestation d'intérêt	100 €
- Réédition du tableau d'amortissement/tableau de réduction	100 €
- Modification de la date de prélèvement des échéances	50 €
- Demande de décompte pour remboursement anticipé	50 €
- Modifications contractuelles	50 €

CRÉDITS IMMOBILIERS

Nous consulter.

FRAIS DE DOSSIER	800 €
FRAIS LIÉS À LA GESTION DES CRÉDITS IMMOBILIERS :	
- Etablissement d'un avenant	400 €
- Demande exceptionnelle d'une attestation d'intérêt	100 €
- Réédition du tableau d'amortissement/tableau de réduction	100 €
- Modification de la date de prélèvement des échéances	50 €
- Demande de décompte pour remboursement anticipé	50 €
- Etude de dossier ne donnant pas suite à l'établissement d'un acte	50 €
INDEMNITÉS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	Un semestre d'intérêts sur le capital remboursé au taux moyen du prêt, avec un maximum de 3% du capital restant dû.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination d'un taux d'intérêt, d'escompte, de cession-escompte (Loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro, sauf mention contraire.

VI. EPARGNE BANCAIRE

COMPTE À TERME	Nous consulter
FRAIS DE TENUE D'UN COMPTE ÉPARGNE INACTIF	Gratuit

VII. AUTRES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

CRÉDIT DOCUMENTAIRE

CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT	
- Commission de confirmation	Nous consulter
- Commission de notification	
- Commission de levée de documents	
- Commission de paiement différé	
- Commission de modification	
- Commission d'acceptation	
- Commission de transfert	
- Commission sur documents irréguliers	
- Frais de port et swift	

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (suite)

Opérations	Prix en euros
CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT	
- Commission d'ouverture	Nous consulter
- Commission de modification	
- Commission de paiement différé	
- Commission d'acceptation	
- Commission sur documents irréguliers	
- Commission de levée de documents	
- Frais de port et swift	
REMISE DOCUMENTAIRE EXPORT :	
- Commission d'encaissement	0,25 % (minimum 150 € et maximum 400 €)
- Frais de port et swift	Nous consulter
REMISE DOCUMENTAIRE IMPORT :	
- Commission d'encaissement	0,25 % (minimum 150 € et maximum 400 €)
- Frais de port et swift	Nous consulter

CHÈQUES À L'INTERNATIONAL

PAIEMENT D'UN CHÈQUE LIBELLÉ SUR L'ÉTRANGER (EN EUROS OU EN DEVICES)	15 € hors commission de change
FRAIS DE RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE CORRESPONDANT	15 €
FRAIS POUR CHÈQUE REMIS À L'ENCAISSEMENT SUR L'ÉTRANGER ET RETOURNÉ IMPAYÉ	Frais du correspondant
PAIEMENT D'UN CHÈQUE REÇU DE L'ÉTRANGER (EN EUROS OU EN DEVICES)	40 €
FRAIS POUR CHÈQUE IMPAYÉ ÉMIS À L'ÉTRANGER SUR NOS CAISSES (A LA CHARGE DU TIREUR, FRAIS DE PROTÉT ET FRAIS DE CORRESPONDANT EN SUS)	Cf. Incidents de paiement
COMMISSION DE CHANGE ÉVENTUELLE	30 €
FRAIS D'INTERVENTION	
- Modification, demande de retour de fonds, obtention de confirmation de crédit à la banque	25 €

CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS	Cours Banque BIA
--	------------------

TRANSFERT VERS L'ÉTRANGER DE TOUTES DEVISES

DE 0 À 150 000 € OU CONTRE-VALEUR	30 €
SUPÉRIEUR À 150 000 € OU CONTRE-VALEUR	50 €
SUPPLÉMENT OPTION FRAIS OUR	25 €
COMMISSION DE CHANGE ÉVENTUELLE	30 €
FRAIS DE SWIFT	20 €

VIII. GARANTIES / CAUTIONS CAUTIONS BANCAIRES ET AVALS DIVERS

Opérations	Prix en euros
COMMISSION D'ENGAGEMENT (PAYABLE D'AVANCE, PAR TRIMESTRE INDIVISIBLE)	2% avec un minimum de 400 € par an

VIII. GARANTIES / CAUTIONS GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE

COMMISSION ANNUELLE (PAYABLE D'AVANCE, PAR TRIMESTRE INDIVISIBLE)	2% avec un minimum de 400 € par an
FRAIS DE DOSSIER	
1. Acte selon modèle établi par le bénéficiaire	120 €
2. Acte spécialement rédigé	200 €
- Commission d'avenant (modification et/ou prorogation)	50 €
- Frais de délivrance	25 €
LETTRE DE CLÔTURE JURIDIQUE	30 €
INFORMATION ANNUELLE AUX CAUTIONS (ART.L313-22 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)	72 €

EMISSION D'UNE CAUTION/GARANTIE PAR LE CLIENT (DISPOSITIF DE SÛRETÉS)

FRAIS DE TRAITEMENT DE MAINLEVÉE	200 €
FRAIS D'ÉVALUATION DU(ES) BIEN(S), OBJET DU DISPOSITIF DE SÛRETÉS	Frais réels
COMMISSION DE MISE EN JEU	215 €

IX. SUCCESSIONS

FRAIS DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER, CALCULÉS, DANS LA LIMITE DU SOLDE DISPONIBLE, EN FONCTION DU MONTANT DES AVOIRS À LA DATE DU DÉCÈS :	
< 3000	200 €
3001><10000	450 €
>10001	800 €
FRAIS D'EXPERTISE	800 €
FRAIS DE GESTION DE LA SUCCESSION AU-DELÀ D'UN AN (COTISATION PAR AN)	300 €

X. DATES DE VALEUR ET HORAIRES LIMITES DE TRAITEMENT

Opérations	Dates
VERSEMENT OU RETRAIT D'ESPÈCES SANS CHANGE	Jour de l'opération
RETRAIT D'ESPECES AVEC CHANGE	Jour de l'opération - 1 jour ouvré
VERSEMENT D'ESPECES AVEC CHANGE	Jour de l'opération + 1 jour ouvré
REMISE DE CHÈQUE	Jour de comptabilisation + 1 jour ouvré
CARTE BANCAIRE	En fonction du choix du débit de la carte
EMISSION D'UN VIREMENT SEPA	Date d'exécution de l'opération
EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA :	
- En euros ou devises de l'Espace Economique Européen	Date d'exécution de l'opération
- Autres devises	Date d'exécution de l'opération - 1 jour ouvré
RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA	Jour de l'opération
RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA	Jour de l'opération + 1 jour ouvré
PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA / TIP	Jour de l'opération
PAIEMENT D'UN CHÈQUE EN FRANCE	Jour de l'opération
PAIEMENT D'UN CHÈQUE À L'ÉTRANGER	Date d'exécution de l'opération - 1 jour ouvré
REMISE DE CHÈQUE EN EUROS SUR L'ÉTRANGER	Jour de l'opération + 2 ou 3 jours ouvrés
REMISE DE CHÈQUE EN DEVICES SUR L'ÉTRANGER	Jour de l'opération + 2 jours ouvrés

HORAIRES LIMITES DE TRAITEMENT DES OPÉRATIONS

La Banque BIA s'engage à exécuter les opérations (EURO, USD, autres devises nous consulter) sous la valeur de règlement interbancaire demandé, sous réserve du respect par le client des horaires limites des prises en charge des instructions, à condition que celles-ci soient conformes aux spécifications (propres à chaque nature de flux) et s'il existe au préalable la provision en compte ou l'éventuelle autorisation de découvert.

Les horaires mentionnés sont ceux de la France métropolitaine (CET).

Les horaires de fin ne constituent pas généralement des limites absolues, mais des horaires limites au delà desquels notre banque ne peut s'engager à exécuter les opérations telles qu'ordonnées par le client, mais seulement à faire ses meilleurs efforts.

Plage horaire 1 : exécution des opérations reçues à partir de :

Début de réception J – 4 ouvrés avant date de règlement

Fin réception J à 11h (CET) date de règlement

Plage 2 horaire tardif : exécution des opérations reçues à J avec une date de règlement à J

Début réception après 11h et fin de réception 16h (CET) J date de règlement

Plage horaire 3 : exécution des opérations reçues pour date de règlement à J

Début réception après 16h(CET) date de règlement reportée à J + 1

XI. RÉSOUDRE UN LITIGE

Réclamation auprès de la Banque BIA ou saisine du Médiateur

Le premier interlocuteur pour vous satisfaire : votre Chargé de clientèle

Contactez tout d'abord votre Chargé de clientèle pour lui faire part de vos interrogations ou de votre insatisfaction à l'Agence, par téléphone, par email ou par courrier postal.

En seconde écoute, le Service Réclamations est à votre disposition

En cas de persistance de votre insatisfaction :

Par mail, à l'adresse suivante : contact@bia-paris.fr

Par écrit, à l'adresse suivante :

Service Réclamations
BANQUE BIA
67, Avenue Franklin Roosevelt
75008 PARIS

Ce Service veillera à traiter votre réclamation avec équité, justice et efficacité.

Un accusé de réception de votre réclamation vous sera adressé dans un délai de 5 jours ouvrés.

La Banque BIA s'engage à vous répondre dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans un délai de deux mois, sauf si la complexité de la réclamation justifie un temps de traitement plus long ce dont nous vous informerons le cas échéant.

Les délais précités courent à compter de la date de réception de votre réclamation par le Service - Réclamations.

Une fois les deux recours exercés successivement ou sans réponse de la BANQUE BIA à l'issue d'un délai de 60 jours à compter de la réception de votre réclamation par le Service Réclamations, vous disposez de la possibilité de saisir gratuitement un **Médiateur indépendant de la Fédération Bancaire Française**

Toute demande de médiation suppose l'envoi ou le dépôt d'un dossier par le client de la Banque.

Celui-ci doit être adressé au médiateur :

- Soit en complétant le formulaire de saisine sur le site internet : lemediateur.fbf.fr

- Soit par courrier à l'adresse suivante :

Le médiateur auprès de la FBF
CS 151
75422 PARIS Cedex 09

La saisine du Médiateur doit s'effectuer obligatoirement par écrit, en langue française. Sa réponse vous parviendra dans un délai maximum de 2 mois.

Vous pouvez nous contacter
soit par téléphone au **33 (1) 53 76 62 62**,
soit via notre site Internet **www.bia-paris.fr**

Réunir les deux rives de la Méditerranée au cœur de Paris

Join together the two shores of the Mediterranean sea in the heart of Paris

www.bia-paris.fr



67, avenue Franklin-Roosevelt – 75008 Paris
Tél. : 33 (0)1 53 76 62 62 – Télécopieur : 33 (0)1 42 89 09 59
Télex : 640 340 BIAFX – 644 030 BIAPA - SWIFT : BIARFRPP



Comptes Entreprises et Entrepreneurs Individuels

Conditions et tarifs appliqués à la clientèle
des entreprises et entrepreneurs individuels
à compter du 1^{er} mars 2017



Le présent document indique les prix des principaux produits et services offerts à la clientèle de professionnels appliqués à compter du 1^{er} mars 2017.

Il n'est pas exhaustif et ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Ces conditions annulent et remplacent les précédentes à compter du 1^{er} mars 2017.

Les tarifs sont exprimés en euros H.T. Le taux de TVA en vigueur sera appliqué aux opérations taxables.

Votre chargé d'affaires Banque BIA se tient à votre disposition pour toute information complémentaire souhaitée ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.



SOMMAIRE

I.	Extrait standard des tarifs
II.	Ouverture, fonctionnement et suivi de compte
III.	Moyens et opérations de paiement
IV.	Irrégularités et incidents
V.	Découverts et crédits
VI.	Épargne bancaire
VII.	Autres opérations internationales
VIII.	Garanties / Cautions
IX.	Successions
X.	Dates de valeur et horaires limites de traitement
XI.	Résoudre un litige

I. EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l’Internet un extrait standard de tarifs.

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none">ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET)	Non offert
<ul style="list-style-type: none">ABONNEMENT À UN PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS	Non offert
<ul style="list-style-type: none">COTISATION CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT	115 € par an
<ul style="list-style-type: none">COTISATION CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ	Non offert
<ul style="list-style-type: none">COTISATION CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE	Non offert
<ul style="list-style-type: none">FRAIS PAR RETRAIT D'ESPÈCES À UN DAB D'UNE AUTRE BANQUE (CAS D'UN RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO AVEC UNE CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE)	Frais de la banque sous-traitante
<ul style="list-style-type: none">FRAIS PAR VIREMENT OCCASIONNEL (CAS D'UN VIREMENT SEPA)	10 €
<ul style="list-style-type: none">PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">COMMISSION D'INTERVENTION	8 € par opération avec un plafond de 80 € par mois
<ul style="list-style-type: none">COTISATION À UNE OFFRE D'ASSURANCE PERTE OU VOL DES MOYENS DE PAIEMENT	Non offert
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE TENUE DE COMPTE	40 € par mois et par compte

II. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE COMPTE

Opérations	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none">OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE <ul style="list-style-type: none">Ouverture de compte Clôture de compte Service d'aide à la mobilité Services Bancaires de Base dans le cadre de l'exercice du droit au compte	Gratuit <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none">RELEVÉS DE COMPTE <ul style="list-style-type: none">Relevé de compte mensuel (format papier) Relevé de compte décadaire (format papier)	Gratuit <p>10 € par mois et par compte</p> <p>Gratuit</p>
<ul style="list-style-type: none">RELEVÉ DE COMPTE INSTANTANÉ AU GUICHET	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">TENUE DE COMPTE <ul style="list-style-type: none">Frais de tenue de compte	40 € par mois et par compte <p>30 € par an</p> <p>10 € par courrier et par mois</p>
<ul style="list-style-type: none">Frais de tenue de compte inactif Après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier Changement d'adresse non signalé entraînant un retour de courrier	30 € par an
<ul style="list-style-type: none">SERVICE EN AGENCE <ul style="list-style-type: none">Retrait d'espèces en agence sans émission d'un chèque	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">RECHERCHE, RÉÉDITION ET TRANSMISSION DE DOCUMENTS INCLUANT RELEVÉS DE COMPTE : <ul style="list-style-type: none">Document de moins d'un an Document de plus d'un an Envoi par fax (1 page) Envoi par fax (par page suivante) Recherche importante	22 € <p>39 €</p> <p>5 €</p> <p>1,50 €</p> <p>Sur devis</p>

III. MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT CARTES

<ul style="list-style-type: none">CARTE BLEUE INTERNATIONALE VISA À DÉBIT IMMÉDIAT	115 € par an
<ul style="list-style-type: none">CARTE PREMIER À DÉBIT IMMÉDIAT	205 € par an
<ul style="list-style-type: none">PAIEMENT / RETRAIT PAR CARTE BANCAIRE EN FRANCE ET EN ZONE EURO	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">PAIEMENT / RETRAIT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVICES OU EN EUROS HORS ZONE EURO	Frais du compensateur
<ul style="list-style-type: none">RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS OU GUICHET AUTOMATIQUE DE BILLETS DANS LA ZONE EURO	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">RETRAIT D'ESPÈCES EN DEVICES OU EN EUROS HORS DE LA ZONE EURO À UN DAB/GAB	Frais du compensateur
<ul style="list-style-type: none">RETRAIT D'ESPÈCES EN DEVICES OU EN EUROS AU GUICHET D'UNE AUTRE BANQUE À L'ÉTRANGER	Frais du correspondant et frais du compensateur

CARTES (suite)

Opérations	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none">OPPOSITION POUR PERTE/VOL/FRAUDE	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">FRAIS D'OPPOSITION (BLOCAGE) DE LA CARTE PAR LE CLIENT POUR PERTE, VOL OU UTILISATION FRAUDULEUSE (HORS FRAIS DE REMPLACEMENT DE LA CARTE)	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">REMPACEMENT AUTOMATIQUE DE CARTE SUITE OPPOSITION POUR PERTE OU VOL	50 €
<ul style="list-style-type: none">RÉÉDITION DE CODE CONFIDENTIEL	50 €
<ul style="list-style-type: none">REFABRICATION ANTICIPÉE DE VOTRE CARTE BANCAIRE	50 €
<ul style="list-style-type: none">MISE EN PLACE D'UN PLAFOND D'AUTORISATION EXCEPTIONNEL	10 €
<ul style="list-style-type: none">RÉCLAMATION NON FONDÉE (CONTESTATION ILLÉGITIME)	50 €
<ul style="list-style-type: none">FRAIS D'ENVOI DE CARTE PAR COURRIER	10 € <p>+ frais postaux</p>

VIREMENTS

Virements SEPA

Le compte est débité/crédité du montant d'un virement SEPA permanent ou occasionnel, libellé en euros vers/depuis un compte situé en France ou dans n'importe quel autre pays de l'espace SEPA (les Etats membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco).

<ul style="list-style-type: none">EMISSION D'UN VIREMENT SEPA	10 €
<ul style="list-style-type: none">RÉCEPTION D'UN VIREMENT EN EUROS D'UN PAYS DE LA ZONE SEPA VIREMENT INTERBANCAIRE (DES COMMISSIONS OU FRAIS POURRONT ÊTRE FACTURÉS AU BÉNÉFICIAIRE PAR LE BANQUIER DU DONNEUR D'ORDRE)	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN VIREMENT OCCASIONNEL (SUR SUPPORT PAPIER) (BIC/IBAN)	10 €
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN VIREMENT PERMANENT (SUPPORT PAPIER)	4 €
<ul style="list-style-type: none">SUPPLÉMENT ÉMISSION HORAIRE TARDIF	25 €
<ul style="list-style-type: none">SUPPLÉMENT FRAIS PAR VIREMENT OCCASIONNEL INCOMPLET	25 €

VIREMENTS (suite)

Virements non SEPA (internationaux)

Le compte est débité/crédité du montant d'un virement permanent ou occasionnel, libellé en devise étrangère vers/depuis un compte situé en dehors de la France ou dans n'importe quel autre pays de l'espace SEPA (les Etats membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la République de San Marin et Monaco).

Opérations	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none">ÉMISSION D'UN VIREMENT HORS DEVISE EEE OU VERS UN PAYS EN DEHORS DE LA ZONE SEPA	Cf. Tarifs transferts vers l'étranger
<ul style="list-style-type: none">RÉCEPTION D'UN VIREMENT HORS EURO OU PROVENANCE D'UN PAYS EN DEHORS DE LA ZONE SEPA	Gratuit hors commission de change
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN VIREMENT OCCASIONNEL (SUR SUPPORT PAPIER) (BIC/IBAN)	20 €
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN VIREMENT PERMANENT (SUPPORT PAPIER)	4 €
<ul style="list-style-type: none">SUPPLÉMENT ÉMISSION HORAIRE TARDIF	25 €
<ul style="list-style-type: none">SUPPLÉMENT FRAIS PAR VIREMENT OCCASIONNEL INCOMPLET	25 €
<ul style="list-style-type: none">COMMISSION DE CHANGE ÉVENTUELLE	30 €

PRÉLÈVEMENTS/TIP

<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT SEPA/TIP	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">RÉVOCATION DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA/TIP	15 €
<ul style="list-style-type: none">CONTESTATION DE PRÉLÈVEMENT AUTORISÉ ET DÉBITÉ SEPA/TIP	Gratuit

CHÈQUES

<ul style="list-style-type: none">PAIEMENT DE CHÈQUE EN EURO	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">REMISE DE CHÈQUE EN EURO	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">FRAIS D'ÉMISSION D'UN CHÈQUE DE BANQUE	25 €
<ul style="list-style-type: none">FRAIS D'OPPOSITION SUR CHÈQUE OU CHÉQUIER (PAR L'ÉMETTEUR)	30 €
<ul style="list-style-type: none">REMISE D'UN CHÉQUIER À L'AGENCE ET RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">FRAIS D'ENVOI DE CHÉQUIER PAR COURRIER	5 € <p>+frais postaux</p>

EFFETS DE COMMERCE

Opérations	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none">REMISE D'EFFETS SUR SUPPORT PAPIER	16 € par remise
<ul style="list-style-type: none">EFFET DE COMMERCE À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (COMMISSION D'ENCAISSEMENT D'EFFET SIMPLE)	50 € hors commission de change
<ul style="list-style-type: none">EFFET DE COMMERCE (COMMISSION D'ENCAISSEMENT D'EFFET SIMPLE)	10 € par effet
<ul style="list-style-type: none">EFFET DE COMMERCE REQU DE L'ÉTRANGER (COMMISSION DE PAIEMENT D'EFFET SIMPLE)	50 € hors commission de change
<ul style="list-style-type: none">ECHÉANCE AVISÉE	Gratuit
<ul style="list-style-type: none">ECHÉANCE NON AVISÉE <ul style="list-style-type: none"><i>Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle s'ajoute à la commission correspondant à la rubrique “effet impayé”</i>	25 €
<ul style="list-style-type: none">RÉCLAMATION, PROROGATION D'EFFET OU CHANGEMENT DE DOMICILIATION (PAR EFFET)	25 €
<ul style="list-style-type: none">EFFET IMPAYÉ (PAR EFFET) <ul style="list-style-type: none"><i>Pour motif de provision insuffisante</i> <i>Pour autres motifs (pas d'ordre à payer, demande de prorogation, paiement partiel...)</i>	25 €
<ul style="list-style-type: none">AVIS DE SORT (HORS RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE COMMUNICATION OU DE PORT)	25 €
<ul style="list-style-type: none">MISE À DISPOSITION (PAYABLE À NOS CAISSES)	15 €

IV. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS COMMISSION D'INTERVENTION

<ul style="list-style-type: none">SOMME PERÇUE EN CAS DE DÉBIT NON AUTORISÉ OU DE DÉPASSEMENT D'UN DÉBIT AUTORISÉ.	8 € par opération avec un plafond de 80 € par mois
--	--

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

<ul style="list-style-type: none">SAISIE-ATTRIBUTION – SAISIE-CONSERVATOIRE	120 €
<ul style="list-style-type: none">AVIS À TIERS DÉTENTEUR	120 €
<ul style="list-style-type: none">OPPOSITION ADMINISTRATIVE	10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de 120 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

<ul style="list-style-type: none">FRAIS D'ENVOI D'UN COURRIER DE DÉNONCIATION DE LA FACILITÉ DE CAISSE (UTILISATION > 30 JOURS)	20 €
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION POUR COMPTE DÉBITEUR NON AUTORISÉ	20 €
<ul style="list-style-type: none">NOTIFICATION D'UNE INTERDICTION PAR LA BANQUE DE FRANCE (SUITE À INTERDICTION PAR UN AUTRE ÉTABLISSEMENT)	30 €

CHÈQUES

Opérations	Prix en euros
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE LETTRE D'INFORMATION PRÉALABLE POUR CHÈQUE SANS PROVISION NON REJETÉ	15 €
<ul style="list-style-type: none">FORAÎT DE FRAIS POUR CHÈQUE REJETÉ POUR DÉFAUT DE PROVISION COMPRENANT : <ul style="list-style-type: none">Lettre avis préalable au rejet du chèque Frais d'ouverture de dossier et de déclaration à la Banque de France Frais par chèque impayé Lettre d'injonction Délivrance de certificats de non-paiement éventuels Constitution d'une provision bloquée affectée Frais postaux Frais de représentation	Chèque dont le montant est inférieur ou égal à 50 € : 30 € <p>Chèque dont le montant est supérieur à 50 € : 50 €</p>
<ul style="list-style-type: none">FRAIS POUR CHÈQUE REMIS À L'ENCAISSEMENT ET RETOURNÉ IMPAYÉ POUR UN MOTIF AUTRE QUE SANS PROVISION (À LA CHARGE DU BÉNÉFICIAIRE)	Frais du correspondant

CARTES

<ul style="list-style-type: none">FRAIS D'OPPOSITION (BLOCAGE) DE LA CARTE PAR LA BANQUE (POUR UTILISATION ABUSIVE OU INSUFFISANCE DE PROVISION)	50 €
--	------

PRÉLÈVEMENTS/TIP

<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE REJET DE PRÉLÈVEMENT OU TIP POUR DÉFAUT DE PROVISION (OU MOTIF OBJECTIF(1)) ≥ 20 E 20 E	20 €
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE REJET DE PRÉLÈVEMENT POUR DÉFAUT DE PROVISION (OU MOTIF OBJECTIF(1)) ≥ 20 E PLAFONNÉ AU MONTANT DU PRÉLÈVEMENT REJETÉ	Plafonné au montant du prélèvement
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE NON-EXÉCUTION DE VIREMENT POUR DÉFAUT DE PROVISION	Frais postaux

V. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS CRÉDITS COURT TERME

<ul style="list-style-type: none">FACILITÉS DE CAISSE (UTILISATION > 30 JOURS)	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none">INTÉRÊTS DÉBITEURS AU TAUX NOMINAL SUR DÉCOUVERT NON CONVENU/DÉPASSEMENT NON AUTORISÉ <ul style="list-style-type: none"><i>Le taux nominal sert au calcul des intérêts débiteurs. Ses variations sont fonction de l'évolution du marché monétaire. Les intérêts débiteurs appliqués sont limités au taux d'usure en vigueur à la date d'arrêt.</i>	EURIBOR moyenne mensuelle à 1 mois + 13 % avec pour maximum le taux d'usure autorisé par la loi.
<ul style="list-style-type: none">INTÉRÊTS DÉBITEURS AU TAUX NOMINAL SUR DÉCOUVERT AUTORISÉ	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none">ESCOMPTE D'EFFETS DE COMMERCE OU DE CREDOC	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none">ENREGISTREMENT DE LA CONVENTION CADRE	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE TRAITEMENT DES RÈGLEMENTS (LOI DAILLY)	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE PROROGATION (LOI DAILLY)	Nous consulter
<ul style="list-style-type: none">FRAIS DE NOTIFICATION (LOI DAILLY)	Nous consulter